

SEANCE DU 4 AOUT 2022

OBJET : CHOIX DU PROJET ARCHITECTURAL PYRENEA-CAMPUS DANS LE CADRE DU CONCOURS PUBLIE LE 13 AVRIL 2022.

Monsieur le Maire rappelle la procédure en cours pour arrêter le projet de requalification de l'ancien collège qui pourrait porter le nom de Pyrénéa Campus.

Après une publication d'un concours d'architecte où 24 équipes ont répondu, le jury constitué pour effectuer une pré-sélection a retenu le 9 mai dernier les trois équipes d'architectes suivantes : Sylvéa Architectes de Toulouse, V2S Architectes également de Toulouse ayant une antenne à Bayonne, et Guiraud-Manenc de Bordeaux.

Ces trois équipes ont remis leur travail au stade d'Esquisse + et le budget prévisionnel associé, le vendredi 29 juillet 2022 à midi. Depuis, la Commission technique composée de Sylvain AIRAUD, Assistant à Maîtrise d'Ouvrage de la commune, et Marie-Annick JAURY de Nobatek Inef 4, recrutée par le Conseil Départemental dans le cadre du label Territoire Innovant de Grande Ambition (TIGA), a fait l'analyse technique de ces trois projets.

L'anonymat étant requis pour ce type de concours, il ressort de leur analyse que l'équipe orange obtient la note de 18,5/20 devant l'équipe bleue avec 17,5/20. L'équipe verte ayant présenté un projet avec un surcoût de 480 000 € HT par rapport au budget prévisionnel de 5 500 000 € HT, se voit pénalisée. N'ayant pas respecté le cahier des charges sur d'autres points (positionnement du bassin ludique au cœur de la cour, parking sur le terrain de sports actuel et composition de l'équipe qui semble peu homogène), cette équipe termine troisième avec 13,5/20.

Chacun des conseillers municipaux ayant pu prendre connaissance des esquisses et des notes explicatives des trois projets avant le conseil municipal, Monsieur le Maire propose un tour de table pour que tout le monde puisse s'exprimer librement. Avant cela, il précise que le jury composé des adjoints, de l'architecte des bâtiments de France, du responsable du service urbanisme de la CCHB et du Président de l'association « La Pierre Handi-Pyrénées » s'est réuni le 2 août pour émettre un avis qui ne sera dévoilé qu'à l'issue du vote du Conseil Municipal pour ne pas influencer son choix. La vidéo de chacun des projets est diffusée, qui donne une vision un peu plus précise des ambiances proposées, puis le tour de table commence.

Assez rapidement, il ressort que le projet orange est parfaitement intégré dans l'environnement local au niveau paysager, qu'il correspond aux critères du cahier des charges avec une architecture diffuse, légère et discrète. Le lien avec le village est doux et discret lui aussi. L'objectif de calme et de bien-être est atteint. Le projet demande néanmoins des précisions quant à l'accès côté RD918 et le travail reste à peaufiner sur le nombre et le positionnement des lodges pour arriver à 46 logements.

Après en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal :

- ❖ **DÉCIDE** à l'unanimité de retenir l'équipe orange (GUIRAUD-MANENC), comme l'avait fait également le jury placé sous la présidence de M. le Maire deux jours avant, de classer deuxième l'équipe bleue (Sylvea) et troisième l'équipe verte (V2S) ;
- ❖ **DEMANDE** à M. le Maire de signifier ce choix à chacune des équipes ayant participé au concours de maîtrise d'œuvre publié le 13 avril dernier dans le respect des procédures en vigueur,
- ❖ **APPROUVE** le versement d'une prime de 20 000 € HT à chacun des candidats, étant précisé que pour le candidat retenu, elle sera déduite des honoraires facturés,
- ❖ **AUTORISE** le Maire à négocier le montant des honoraires avec l'équipe GUIRAUD-MANENC, conformément au code des marchés publics, et à signer tous documents relatifs à cette affaire.